

Questions orales

Quant aux problèmes des personnes âgées dont le député a parlé dans la dernière partie de sa question, nous savons tous qu'il n'y a pas assez de spécialistes dans ce domaine et c'est un autre sujet qui sera abordé à l'automne, à une conférence spéciale.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre, vu que l'enseignement bloqué se fait en cinq ans, comment elle peut avoir l'assurance, alors que ce programme peut être interrompu n'importe quand pendant cette période, qu'il y aura suffisamment de médecins et que les soins seront de la qualité voulue dans toutes les provinces.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question mais il n'y a aucun problème, puisqu'on ne modifiera pas les éléments qui composent le système de prestation des soins médicaux au Canada. Il n'y a aucun dérèglement dans la formation des nouveaux médecins et spécialistes ni dans la prestation des soins médicaux à l'ensemble du pays, à part quelques améliorations mais je ne qualifierai pas cela d'un dérèglement. Dans la plupart des provinces on signale même des améliorations dans le domaine des traitements ambulatoires. C'est ce que le député, a toujours préconisé, et à ma connaissance aucune autre compression n'est prévue dans les budgets des gouvernements provinciaux. Le système fonctionne donc très bien, et s'améliore même dans le cadre des budgets actuels.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE DANS LES CONFLITS DU TRAVAIL

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne les revendications salariales qui opposent les 25 membres de l'Ottawa Steel Plate Examiners Union à la British American Bank Note Company. Voici la question que j'ai posée au ministre le jeudi 25 mai, telle qu'elle figure à la page 5718 du hansard:

Étant donné que l'article 19 de la loi canadienne sur les droits de la personne donne au gouvernement le pouvoir d'inclure dans les contrats fédéraux une directive exigeant l'application des articles de la loi interdisant la discrimination, puis-je demander au ministre si le gouvernement mettra à l'épreuve la légitimité de l'article 19 de la loi en ordonnant à la British American Bank Note Company de respecter ces dispositions contre la discrimination?

Il y a deux jours, le député d'Oshawa-Whitby a demandé si le ministre pouvait répondre à la question et il a répondu par la négative. J'espère qu'il pourra nous répondre aujourd'hui.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il est prévu à l'article 19 que le gouverneur en conseil établira un règlement d'application avant que la loi ne puisse être appliquée. Lorsque la Commission des droits de la personne a été instituée à l'origine, il a été envisagé qu'elle étudierait l'application de l'article 19 et qu'elle me proposerait des recommandations ainsi qu'au gouverneur en conseil quant au genre de règlement qui devrait être adopté. La Commission des droits de la personne, d'après ce que je comprends, procède à ce genre de travail concernant la situation générale. Elle est au courant du cas particulier qu'a soulevé le député et l'étudie actuellement.

[M^{lle} Bégin.]

L'utilisation de cette affaire à titre de cas d'espèce présente cependant certaines difficultés. Cela nécessiterait en premier lieu une application rétroactive de la loi, ce qui n'en ferait pas, du moins à mon avis, un bon cas d'espèce. Deuxièmement, si je comprends bien la décision arbitrale, l'arbitre a clairement déclaré dans sa décision qu'il n'y avait pas eu de discrimination dans ce marché particulier. De toute façon, avant de pouvoir appliquer l'article 19, il nous faut obtenir des recommandations ou des rapports de la Commission des droits de la personne qui étudie présentement cette affaire.

M. Knowles: (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement éprouve-t-il quelque scrupule au sujet du fait qu'il fait affaire avec une société qui viole la loi sur les droits de la personne?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, si je m'en tiens à la décision de l'arbitre, tel n'est pas le cas.

* * *

LES AÉROPORTS

LES CRITIQUES DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST À L'ENDROIT DE L'AÉROPORT DE TORONTO

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne un rapport publié mercredi dernier dans le *Globe and Mail* qui reprend un article paru dans le *Sunday Times* de Londres selon lequel le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a jugé l'aéroport international de Toronto comme étant l'un des moins sûrs au monde.

Je voudrais demander au ministre si cela est vrai, et si ce n'est pas le cas, pourrait-il, par l'entremise de son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, demander des excuses de la part du gouvernement allemand étant donné que des accusations de ce genre portent très certainement préjudice à la confiance de millions de Canadiens et de touristes qui transitent par l'aéroport de Toronto.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que l'accusation selon laquelle l'aéroport de Toronto ne serait pas sûr n'est absolument pas fondée. Il apparaît, cependant, qu'à un moment donné, pendant une très courte période, l'aéroport de Toronto a figuré sur une liste établie par les autorités allemandes mais presque immédiatement la compagnie Lufthansa en a pris connaissance et est entrée immédiatement en communication avec ces mêmes autorités. Je signale en passant que cette société est bien informée sur cette question puisqu'elle utilise les installations de l'aéroport de Toronto. Elle a donc signalé aux autorités allemandes que les normes de sécurité appliquées à l'aéroport international de Toronto étaient tout à fait satisfaisantes, si bien que le nom de l'aéroport de Toronto a immédiatement été rayé de la liste.

Toujours concernant le gouvernement allemand je voudrais préciser que j'ai apprécié l'appel téléphonique que l'ambassadeur d'Allemagne au Canada m'a adressé pour expliquer la situation. Il a d'ailleurs également communiqué avec le ministre des Affaires extérieures et je considère cette affaire comme close.